



MFR DES METIERS DE LA MONTAGNE
CENTRE DE FORMATION AUX METIERS DE LA
MONTAGNE
1 route de Tronchine – BP 51
74230 Thônes
Tel : 04 50 02 00 79 – fax : 04 50 02 05 11
www.cfmm.fr - mfr.cfmm@mfr.asso.fr



ANNEE 2025-2026

FRAIS SCOLARITE/HEBERGEMENT/RESTAURATION / FORMATIONS SPORTIVES

2^{ème} Année BAC TECHNO STAV (STAV 2/3)

Les frais de formation de vos enfants s'élèvent pour l'année scolaire à :

SCOLARITE	33.50 € / semaine (21.2 semaines)
PENSION	126 € / semaine (21.2 semaines)
DEMI-PENSION	50 € / semaine (21.2 semaines)
COTISATION Association	100 € / an

	PENSION	DEMI - PENSION
Coût annuel prévisionnel <u>hors formations sportives</u>	3481.40 €	1870.20 €

A ce coût, s'ajoute le coût des formations sportives OBLIGATOIRES selon votre choix : 1 seul choix possible, ENGAGEMENT SUR 3 ANS

Randonnée + Ski alpin	Escalade + Ski alpin	Vol libre + Ski alpin	VTT + Ski alpin	Escalade à l'année
1092 € **	1414 € **	1790 € **	x	1516 € **
Randonnée + Ski de fond	Escalade + Ski de fond	Vol libre + Ski de fond	VTT + Ski de fond	
1422 € **	1744 € **	2120 € **	x	

* Coût proportionnel au nombre de sortie dans les disciplines sportives.

** Réduction exceptionnelle de 25%

L'échéancier de paiement est effectué en début d'année et le règlement s'échelonne sur 10 mois :

- Des arrhes sont versées à l'inscription (environ 1/10^{ème} du montant total)
- 9 prélèvements seront ensuite effectués le 10 de chaque mois depuis le 10 OCTOBRE jusqu'au 10 JUIN.

Une 10^{ème} échéance en juillet peut être mise en place sur demande.

Vous pouvez obtenir des bourses selon vos revenus, celles-ci sont accordées par l'Etat après étude de votre dossier.

TRANSPORT : Une navette est mise en place les lundis et vendredi entre Thônes et Annecy. Pour information, le prix forfaitaire pour l'année scolaire 2025-2026 est fixé à 168 € pour l'aller-retour et 84 € pour 1 trajet aller ou retour. Vous pouvez peut-être percevoir une bourse de transport sans condition de ressource de la part de votre département de domicile (n'existe pas dans tous les départements).

FORMATIONS OPTIONNELLES : La FGCMEESM (ex Tronc Commun), les PSE1 et PSE2, les mises à niveau pour les tests techniques de ski, le BNSSA pourront vous être proposées. Suite à inscription, non obligatoire, elles seront facturées en plus des coûts ci-dessus selon les tarifs en vigueur.



SIRET 328 037 247 00017 – Code NAF : 8532 Z
Organisme de formation 82 74 00 229 74 – Association Loi 1901